

Les modalités du Shield de Diversey Consulting



1. INTRODUCTION

Diversey est fier d'annoncer le lancement de ses nouveaux Shield Awards.

Nos experts Diversey Consulting, groupe indépendant de services et de conseils pour la gestion de la sécurité et prévention des infections, ont travaillé en étroite collaboration pour fournir à nos clients une solution unique. Nous vous proposons un ensemble de services afin d'avoir un suivi au quotidien de vos opérations pour le Covid-19 et/ou la sécurité alimentaire.

Au sein de Diversey Consulting, il existe deux Shield Awards différents.

1. Programme de sécurité COVID (décerné par Diversey Consulting)
2. Programme de sécurité alimentaire (décerné par Diversey Consulting)

Chacun des boucliers comporte son propre ensemble d'exigences. Le SHIELD Covid-19 ou le SHIELD sécurité alimentaire sera attribué en fonction de la réussite des audits de vérification externe. Une fois inscrites en tant que membre du Shield, des audits périodiques seront planifiés afin de vérifier le maintien des normes de sécurité.

Le bouclier peut être affiché en évidence à la vue des clients sur la porte d'entrée ou en ligne sur un site Web d'entreprise ou une plateforme de médias sociaux / réservation. Les boucliers Diversey Consulting sont la propriété de Diversey INC.

Ce document décrit les termes et conditions des boucliers qui sont attribués par Diversey Consulting.

2. CRITÈRES PAR BOUCLIER

2.1 Le bouclier de sécurité alimentaire - validé par Diversey Consulting

Le SHIELD sécurité alimentaire - Vérifié par Diversey Consulting ne peut être attribué qu'au participant remplissant les conditions préalables suivantes :

- Un programme d'audit de sécurité alimentaire doit être en place (minimum de 2 audits par an). Le bouclier ne sera pas émis rétroactivement.
- Un audit doit contenir toutes les étapes du processus et les exigences du programme FSMS (Food Safety Management Services), y compris l'application des législations locales.
- Le Shield sécurité alimentaire est validé suite à un résultat satisfaisant (score vert ou équivalent) pour deux audits ou ré-audits consécutifs (quelle que soit l'année), et l'achèvement du plan d'actions correctives des écarts constatés lors des audits de vérification.
- Tous les secteurs et départements alimentaires doivent être évalués lors de l'audit de sécurité alimentaire.
- Les audits de sécurité alimentaire doivent être réalisés par des spécialistes qualifiés de Diversey Consulting.
- Le bouclier sera remis à l'établissement après vérification réussie des exigences remplies.

Diversey Consulting a la possibilité d'annuler l'accès au Shield de sécurité alimentaire et son utilisation ou sa communication sous quelque forme que ce soit, si des non-conformités majeures en matière de sécurité alimentaire sont détectées dans le cadre de 2 audits consécutifs sans qu'aucune mesure corrective ne soit prise par l'établissement.

2.1.1 Compétences des auditeurs :

Seuls les consultants ayant la formation, les qualifications et l'expérience requises telles que décrites dans le Manuel des procédures de qualité de Diversey Consulting (cf. procédure «Profil de consultant Diversey Consulting - mars 2020») sont autorisés à réaliser l'audit et à attribuer le bouclier de sécurité alimentaire.

2.2 Le bouclier de sécurité COVID-19 – Validé par Diversey Consulting

Le bouclier de sécurité COVID-19 - Validé par Diversey Consulting ne peut être attribué qu'à un participant remplissant les conditions suivantes :

- Le Shield COVID-19 est validé suite à un audit ou un ré-audit (annoncé) avec un résultat satisfaisant (> 95%) et l'achèvement du plan d'actions correctives des écarts observés lors de l'audit de vérification.
- Tous les domaines et départements (alimentaires et non alimentaires) doivent être évalués au cours de l'audit de soutien aux opérations COVID-19.
- Le plan d'actions correctives doit être complété sur iMAP ©. L'outil d'audit exclusif de Diversey Consulting.
- L'audit de support aux opérations COVID-19 doit être réalisé par un spécialiste Diversey Consulting qualifié et formé à la prévention du COVID-19.
- Le bouclier sera remis à l'établissement après vérification réussie des exigences remplies.

Diversey Consulting a le pouvoir d'annuler l'autorisation du bouclier COVID-19 et l'utilisation ou la communication sous quelque forme que ce soit, si des non-conformités majeures par rapport aux directives officielles COVID-19 sont détectées sans qu'aucune mesure corrective ne soit prise par le participant.

2.2.1 Compétences des auditeurs :

Seules les personnes ayant suivi la formation Diversey Consulting COVID-19 sont autorisées à auditer et à attribuer le bouclier.

3. PROCÉDURE D'AFFILIATION

Une entreprise pose sa candidature en remplissant et en signant un «formulaire d'affiliation» (voir annexe 1). Toute candidature doit être envoyée à Diversey Consulting par e-mail. A réception d'une candidature valide, Diversey Consulting transmet le Formulaire d'Affiliation au responsable de compte Diversey Consulting approprié.

A cette occasion, Diversey Consulting effectuera un premier audit dans les locaux du participant potentiel. L'audit initial est réalisé au plus tôt un mois après le dépôt d'une candidature valide.

Si l'ensemble des conditions sont favorables, Diversey Consulting pourra remettre le Shield (certification / attribution du bouclier approprié) du programme en question.

Le certificat est valable pendant une période d'un an et prend effet au moment de la remise du Shield, au plus tard trois mois après la date de l'audit.

4. MÉTHODE D'ÉVALUATION

4.1 Général

Dans le cadre des audits Shield, chaque participant s'engage à permettre un libre accès et une coopération totale avec les consultants de Diversey Consulting, quelle que soit l'heure de la visite d'inspection. Les contrôles sont d'ordres administratifs et visuels, on distingue trois types d'inspection :

1. Audit initial ou d'affiliation (audit inopiné)
2. Prolongation ou audit périodique (audit inopiné)
3. Audit des mesures correctives (audit inopiné)

4.2 Frais pour le compte du participant

Frais d'affiliation

Il n'y a pas de frais d'affiliation pour le participant.

Coûts d'audit

L'utilisation du bouclier lui-même n'a aucun coût supplémentaire. Seuls les coûts des audits (audits initiaux, prolongations et actions correctives) sont à la charge du participant agréé et sont facturés directement au participant par DIVERSEY INC tel que décrit dans le contrat entre Diversey Consulting et le participant. Si la planification de services supplémentaires est nécessaire (en accord avec le client), DIVERSEY INC facturera ses frais directement au participant.

5. REFUS, DISQUALIFICATION ET RÉSILIATION

5.1 Refus d'un participant potentiel

Tant que DIVERSEY INC ne dispose pas d'un formulaire d'affiliation valide et des documents requis (voir point 2) la demande est considérée comme inexistante jusqu'au moment où les conditions sont complètement remplies. S'il n'y a pas de régularisation dans les trois mois, la demande d'affiliation est annulée. Un participant potentiel qui refuse catégoriquement une vérification par DIVERSEY INC se verra également refuser le système Shield. Cependant, le participant aura

la possibilité de présenter une nouvelle demande pour une nouvelle procédure d'affiliation.

5.2 Disqualification

Un participant agréé au programme Shield peut être disqualifié parce qu'il ne remplit pas les conditions préalables de l'audit. En cas de disqualification d'un participant, le bouclier du participant est immédiatement annulé et l'entreprise n'est plus autorisée à communiquer sur le programme SHIELD. Un participant agréé par le Shield qui refuse catégoriquement un audit de DIVERSEY INC sera également disqualifié. Un participant agréé peut être disqualifié si des mesures correctives inadéquates sont prises dans le délai imparti. DIVERSEY INC informe le participant concerné la disqualification d'un participant approuvé. Ensuite, le participant peut présenter une nouvelle demande de certification conformément au programme Shield.

5.3 Résiliation de l'approbation par un participant

Le participant doit informer DIVERSEY INC de la résiliation de son approbation du Shield par écrit e-mail. Un participant qui annule son affiliation au programme Shield sera retiré du système « Shield » le jour de la réception de l'avis de résiliation écrit. La résiliation doit intervenir au plus tard trois mois avant l'expiration du certificat actuel. DIVERSEY INC informe le participant de l'annulation.

6. RECLAMATION

Chaque participant approuvé par le Shield doit enregistrer les réclamations ainsi que les plaintes envoyées sur un formulaire de réclamation (dans le contexte du registre des réclamations). DIVERSEY INC doit pouvoir revoir ce dossier de réclamations lors d'un audit initial ou prolongé. Tout participant (potentiel) a le droit de déposer une réclamation contre une décision de DIVERSEY INC. Cette réclamation doit être soumise avec justification par écrit à DIVERSEY INC. Le champion national détenteur du bouclier est compétent pour traiter la plainte. Après une évaluation approfondie, DIVERSEY INC informera le participant concerné de la décision motivée par email.

7. ÉCHANGE DE DONNÉES

Dans le cadre de l'exécution des audits du Shield, chaque participant accorde à DIVERSEY INC ou à ses mandataires l'accès à tous les sites, documents et informations pertinentes. DIVERSEY INC s'assure que le résultat d'une inspection et la décision de certification sont systématiquement renvoyés au participant concerné. Chaque participant au système du programme Shield accorde à

DIVERSEY INC le droit inconditionnel et irrévocable de soumettre des infractions aux paramètres inclus dans le programme Shield tels que constatés par les auditeurs de Diversey Consulting ou leur mandataire. DIVERSEY INC fera sanctionner indirectement ces constatations par DIVERSEY INC conformément à la présente réglementation. DIVERSEY INC partagera les informations pertinentes (telles que les coordonnées des clients) avec les tiers ou les personnes qui effectuent les audits.

8. UTILISATION DU LOGO SHIELD ET COMMUNICATION

Les droits d'auteur de tous les rapports, logo Shield, présentations et autres éléments fournis au participant par Diversey Consulting ou autrement générés en relation avec la fourniture de services (que ce soit sous forme physique ou électronique) restent la propriété de Diversey Consulting.

Sous réserve du paiement intégral de tous les frais et dépenses dus au titre des Services, le participant aura le droit d'utiliser tous les rapports ou documents écrits reçus par Diversey Consulting sur le lieu recevant les Services à des fins internes uniquement. Sous réserve du paiement intégral de tous les frais et dépenses dus au titre des Services, le participant a le droit d'utiliser le logo Shield reçu par Diversey Consulting sur le lieu recevant les Services à des fins externes. Des copies supplémentaires peuvent être demandées moyennant des frais supplémentaires. Le participant n'a pas le droit de copier l'attestation et / ou le matériel Shield en tout ou en partie. Ce n'est qu'après l'accord écrit de Diversey que l'utilisation des logos de protection est autorisée par le groupe du participant sur tout forum numérique (site Web, médias sociaux, etc.) ou dans tout format imprimé. Le participant accorde le droit à Diversey Consulting de publier la liste des participants agréés du programme Shield sur leur site Internet ou tout autre moyen de communication externe.

8.1. Obligation de signalement

Chaque participant est tenu d'informer immédiatement Diversey Consulting s'il est informé de tout incident grave d'une situation de crise de quelque nature que ce soit pouvant affecter la sécurité alimentaire et / ou la santé publique. Par exemple (liste non exhaustive) : le retrait de l'autorisation officielle de produire, fabriquer ou manipuler des denrées alimentaires. Dans le cadre de la loi sur la déclaration obligatoire, chaque participant au Shield Food Safety et COVID-19 accorde également à Diversey Consulting et / ou aux organismes d'inspection agréés par Diversey Consulting le droit inconditionnel et irrévocable de notifier aux autorités et organisations compétentes, toutes infractions constatées (obtenues au moyen d'inspections) susceptibles de nuire à la santé publique.

9. RESPONSABILITÉ

Diversey ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers un participant pour toute perte ou dommage, qu'il soit contractuel, délictuel (y compris mais non limité à la négligence), violation d'une obligation légale, ou autre, qui survient dans le cadre ou en relation avec l'utilisation du bouclier, par le participant. Les supports de communication Shield ne remplacent pas la responsabilité de chaque utilisateur d'évaluer les exigences opérationnelles, légales et autres, applicables à chaque installation. Tous les logos et marques du programme Shield sont la propriété ou sous licence de Diversey, Inc.

FORMULAIRE D’AFFILIATION

(il est **obligatoire** de remplir tous les détails demandés)

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal + lieu :

Tél. :

E-mail¹ :

Programme Shield pour lequel je postule :

☐ Le programme Shield Sécurité Alimentaire

☐ Le programme Shield COVID-19

¹Toute communication de DIVERSEY INC sera envoyée à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

Par la présente, le soussigné confirme avoir lu et accepté les termes et conditions du programme Shield. Diversey se réserve le droit de modifier les conditions générales du programme Shield, en tout temps à sa seule discrétion.

Les détails obtenus seront traités dans la plus stricte confidentialité.

Pour accord

Nom du participant :

(obligatoire)

(signature); Date: (obligatoire)